



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 avril 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 mars 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir de la question n° 4), M. Emile BRIOT (à partir de la question n° 4), M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir de la question n° 4), Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (à partir de la question n° 4), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE.

Secrétaire : Mme Carine MICHEL.

Absents : Mme Claudine CAULET, M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL YASSA, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Procurations de vote : Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Marie ZEHAF, M. Yannick POUJET à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Nicolas BODIN, M. Rémi STHAL à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Ilva SUGNY à Mme Carine MICHEL, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 22 - Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) - Programmation et financements 2019 - 1ère répartition des subventions aux associations

Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)
Programmation et financements 2019
Première répartition des subventions aux associations

Rapporteur : M. POUJET, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 7	14/03/2019	Favorable unanime

1 - Contexte

Au titre de sa politique Enfance - Jeunesse, la Ville de Besançon gère des équipements Petite Enfance, Enfance et Jeunesse et soutient également des associations qui interviennent dans ces mêmes domaines. Ainsi, la Ville organise et finance des accueils de loisirs et espaces jeunes de proximité à destination des enfants et des jeunes les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2015-2018 conclu entre la CAF du Doubs et la Ville est arrivé à échéance le 31 décembre 2018. Le Conseil Municipal du 13 décembre 2018 a délibéré sur le renouvellement de principe de ce contrat pour la période 2019-2022.

Le CEJ est un contrat d'objectifs et de financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Il définit et encadre les modalités d'interventions, de calcul et de versement de la Prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ), versée par la CAF du Doubs.

La Ville s'associe à la CAF du Doubs en engageant elle aussi sa participation.

Le cofinancement, dans le cadre du CEJ, est fixé par principe à 55 % pour la CAF du Doubs et à 45 % pour la Ville de Besançon.

Sont concernées sur le territoire bisontin :

- 1 association au titre du Volet Enfance,
- 9 associations au titre du Volet Jeunesse.

Dans l'attente de la signature du CEJ 2019-2022, et afin de ne pas compromettre le fonctionnement de ces structures associatives, la Ville propose de leur verser des avances correspondant à 80 % de la subvention CEJ attendue pour 2019 (incluant la subvention Ville et la PSEJ CAF). La régularisation des 20 % restants interviendra en 2020 à réception des bilans fournis par les associations.

Pour les Francas du Doubs, le versement de l'acompte est prévu dans le cadre de la Délégation de Service Public. Pour les autres associations, des conventions seront signées avec chacune des structures concernées.

2 - Programmation et financements 2019

Le CEJ comprend deux Volets, à savoir : le Volet Enfance et le Volet Jeunesse.

2.1 - Volet Enfance

Pour la majeure partie, le Volet Enfance est suivi par la Direction Petite Enfance. Il est composé de structures municipales ou associatives multi-accueils, crèches, haltes garderies, relais d'assistantes maternelles, etc. Ce volet fait annuellement l'objet de délibérations spécifiques.

Par ailleurs, dans le cadre de ce Volet Enfance, l'Association «Antenne Petite Enfance» reçoit une subvention pour la gestion de Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP). Elle reçoit à ce titre, une subvention au titre du CEJ pour les actions menées dans 3 maisons de quartier (Planoise, Montrapon/Fontaine Ecu et Clairs-Soleils) et au sein de la Ludothèque des Francas sur le quartier Palente / Orchamps.

N°	Association	Action	Coût prévisionnel	Subvention CEJ	Part CAF	Part Ville	Acompte au 04/04/2019
N°14.2	Antenne Petite Enfance	LAEP	30 132,00 €	19 146,09 €	10 530,35 €	8 615,74 €	15 316,87 €

En cas d'accord sur cette proposition, la somme de **15 316,87 €** sera prélevée sur la ligne 65.422/6574.007008 CS 47041.

Enfin, les Maisons de quartiers municipales de Planoise, Grette / Butte et Montrapon / Fontaine Ecu gèrent des «Pôles Enfance» pour enfants et parents. Ils reçoivent à ce titre une subvention CEJ (PSEJ uniquement).

N°	Structure	Action	Coût prévisionnel	Subvention CEJ	Part CAF
N°16.5	Maison de Quartier Grette / Butte	Espace Parents Enfants 0-6 ans	59 225,00 €	51 500,00 €	10 205,25 €
N°17.3	Maison de Quartier Montrapon / Fontaine-Ecu	Espace Parents Enfant	38 220,00 €	32 287,00 €	3 047,00 €
N°18.5	Maison de Quartier Planoise	Loulouthèque	68 379,00 €	59 460,00 €	8 843,45 €
		TOTAL	165 824,00 €	143 247,00 €	22 095,70 €

En cas d'accord sur ces propositions, les sommes correspondantes seront sollicitées et encaissées sur les lignes de crédit :

- 74.422/7478 CS 47032 (Montrapon / Fontaine Ecu),

- 74.422/7478 CS 47034 (Planoise),

- 74.422/7478 CS 47033 (Grette / Butte).

2.2 - Volet Jeunesse

La programmation 2019 du Volet Jeunesse est composée d'actions inscrites et détaillées dans le tableau ci-dessous ; elle concerne 9 associations.

STRUCTURES ASSOCIATIVES

N°	Association	Action	Coût prévisionnel	Subvention CEJ	Part CAF	Part Ville	Acompte au 04/04/2019
1.1 NE	ASEP Cras/Chaprais	Accueil de Loisirs - 6 ans	65 727,00 €		Non éligible		0,00 €
1.2		Accueil de Loisirs 7-13 ans	125 532,00 €	10 160,00 €	6 664,00 €	3 496,00 €	8 128,00 €
1.3		Séjours	38 583,00 €	2 540,00 €	-	2 540,00 €	2 032,00 €
1.4		Mercrédis	36 605,00 €	4 580,00 €	2 737,56 €	1 842,44 €	3 664,00 €
1.5		Espaces Jeunes*	15 288,00 €	10 130,00 €	5 571,75 €	4 558,25 €	8 104,00 €
	ASEP Cras/Chaprais	TOTAL	281 735,00 €	27 410,00 €	14 973,31 €	12 436,69 €	21 928,00 €

* L'action 1.5 «Espace Jeunes» sera valorisée en 2019 par une action «Culture urbaine»

2.1	Comité de Quartier Rosemont / St-Ferjeux	Accueil de loisirs - 6 ans	41 672,00 €	5 887,04 €	1 489,86 €	4 397,18 €	4 709,63 €
2.2		Accueil de loisirs 7-10 ans	64 960,00 €	8 830,56 €	6 604,28 €	2 226,28 €	7 064,45 €
2.3		Accueil de loisirs 11-15 ans	15 934,00 €	8 919,75 €	4 906,40 €	4 013,35 €	7 135,80 €
	Comité de Quartier Rosemont / St-Ferjeux	TOTAL	122 566,00 €	23 637,35 €	13 000,54 €	10 636,81 €	18 909,88 €

3.1	Vesontio Sports Vacances	Accueil de loisirs 6-11 ans	90 440,00 €	5 224,39 €	4 076,36 €	2 453,91 €	4 179,51 €
3.2		Accueil de loisirs 12-15 ans	63 305,00 €	1 305,88 €			1 044,70 €
3.3		Séjours	11 886,80 €	881,16 €	-	881,16 €	704,93 €
	Vesontio Sports Vacances	TOTAL	165 631,80 €	7 411,43 €	4 076,36 €	3 335,07 €	5 929,14 €

4	Etoile Sportive St-Ferjeux	Séjours vacances	92 500,00 €	2 047,35 €	1 126,04 €	921,31 €	1 637,88 €
	Etoile Sportive St-Ferjeux	TOTAL	92 500,00 €	2 047,35 €	1 126,04 €	921,31 €	1 637,88 €

N°	Association	Action	Coût prévisionnel	Subvention CEJ	Part CAF	Part Ville	acompte au 04/04/2019
5.1	Francas du Doubs *	Ludothèque Patente Orchamps	125 389,00 €	581 760,00 €	195 113,00 €	326 810,00 €	156 090,40 € (*)
5.2		Accueil de Loisirs Helvétie	112 827,00 €				
5.3		Accueil de Loisirs Les Sapins	119 240,00 €				
5.4		Accueil de Loisirs Petit Prince	155 950,00 €				
5.5 NE		Accueil de Loisirs Ritournelle	44 087,00 €				
Francas du Doubs			557 493,00 €		195 114,00 €		156 090,40 €
6.1	Francas du Doubs *	Accueil de Loisirs Champagne	48 100,00 €	581 760,00 €	59 837,00 €	326 810,00 €	47 869,60 € (*)
6.2		Accueil de Loisirs Bel Air	95 334,00 €				
6.3		Accueil de Loisirs Rivotte	93 199,00 €				
7		Espace Jeunes Planoise	49 229,00 €				
6.4 NE		Accueil de Loisirs Rosa Parks	182 516,00 €				
Francas du Doubs			468 378,00 €		59 837,00 €		47 869,60 €
Francas du Doubs *			1 025 871,00 €	581 760,00 €	254 950,00 €	326 810,00 €	203 960,00 €

(*) Le calcul de l'acompte pour les Francas diffère des autres structures. Le montant de la subvention CEJ accordée aux Francas du Doubs dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP) 2015-2020 est de 581 760,00 € (Part CAF 254 950,00 € / Part Ville 326 810 € - délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2014).

N°	Association	Action	Coût prévisionnel	Subvention CEJ	Part CAF	Part Ville	Compte au 04/04/2019
8.1	MJC Besançon / Clairs-Soleils	Accueil de loisirs - de 6 ans	58 600,00 €	13 943,37 €	2 772,84 €	11 170,53 €	11 154,70 €
8.2		Accueil de loisirs 7-12 ans	89 000,00 €	5 652,72 €	10 955,46 €	349,98 €	4 522,18 €
8.3		Accueil de loisirs 13-17 ans	107 800,00 €	5 652,72 €			4 522,18 €
8.4		Séjours	14 800,00 €	2 000,00 €	1 258,54 €	741,46 €	1 600,00 €
	MJC Besançon Clairs-Soleils	TOTAL	270 200,00 €	27 248,81 €	14 986,84 €	12 261,97 €	21 799,06 €

9.1	MJC Palente	Accueil de Loisirs - de 6 ans	80 829,00 €	14 115,55 €	8 388,28 €	5 727,27 €	11 292,44 €
9.2		Accueil de Loisirs 7-12 ans	253 368,00 €	38 089,73 €	24 864,41 €	21 479,48 €	30 471,78 €
9.3		Accueil de Loisirs 13-17 ans	42 153,00 €	8 254,16 €			6 603,33 €
	MJC Palente	TOTAL	376 350,00 €	60 459,44 €	33 252,69 €	27 206,75 €	48 367,55 €

10.1	Centre de Loisirs du Barboux	Accueil loisirs - 6 ans	92 250,00 €	840,17 €	924,19 €	756,15 €	672,14 €
10.2		Accueil loisirs 7-13 ans	122 404,00 €	840,17 €			672,14 €
	Centre de Loisirs du Barboux	TOTAL	214 654,00 €	1 680,34 €	924,19 €	756,15 €	1 344,28 €

N°	Association	Action	Coût prévisionnel	Subvention CEJ	Part CAF	Part Ville	Acompte au 04/04/2019
13.1	Profession Sport Loisirs	Accueil de loisirs 7-12 ans	76 702,00 €	5 400,00 €	6 584,17 €	915,83 €	2 700,00 €* 1 050,00 €* 3 750,00 €
13.2		Accueil de loisirs 13-17 ans	40 756,00 €	2 100,00 €			915,83 €
Profession Sport Loisirs		TOTAL	117 458,00 €	7 500,00 €	6 584,17 €	915,83 €	3 750,00 €

* Le montant de l'acompte de Profession Sport Loisirs sera de 50 % compte tenu des bilans 2018.

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale de **327 625,79 €** sera prélevée sur la ligne 65.422/6574.007008 CS 47041.

RECAPITULATIF STRUCTURES ASSOCIATIVES

Structures	Acompte au 04/04/2019
ASEP Cras/Chaprais	21 928,00 €
Comité Quartier Rosemont - St-Ferjeux	18 909,88 €
Vesontio Sport Vacances	5 929,14 €
Etoile Sportive de Saint-Ferjeux	1 637,88 €
Francais du Doubs	203 960,00 €
MJC Besançon - Clairs-Soleils	21 799,06 €
MJC Palente - Orchamps	48 367,55 €
Centre Loisirs du Barboux	1 344,28 €
Profession Sport 25	3 750,00 €
TOTAL GENERAL	327 625,79 €

STRUCTURES MUNICIPALES

N°	Structure	Action	Coût prévisionnel	Subvention CEJ	Part CAF attendue
16.1	Maison de Quartier Grette / Butte	Accueil de loisirs 7-12 ans*	59 168,00 €	35 726,00 €	14 134,55 €
16.3 NE		Accueil de jeunes 14-17 ans	71 640,00 €	44 281,00 €	Non éligible
16.4 NE		Camps été 14-17 ans	8 047,00 €	4 895,00 €	Non éligible
Maison de Quartier Grette/Butte		TOTAL	138 855,00 €	84 902,00 €	14 134,55 €
17.1	Maison de Quartier Montrapon / Fontaine Ecu	Accueil de loisirs 6-13 ans	92 559,00 €	50 950,00 €	20 342,80 €
17.2		Accueil de jeunes 14-18 ans	54 794,00 €	41 430,00 €	Non éligible
Maison de Quartier Montrapon / Fontaine Ecu		TOTAL	147 353,00 €	92 380,00 €	20 342,80 €
18.1	Maison de Quartier de Planoise	Accueil de Loisirs 5-13 ans	72 680,00 €	33 328,00 €	15 650,47 €
18.2		Mini Camps 5-13 ans	22 550,00 €	17 104,00 €	
18.3 NE	Maison de Quartier de Planoise	Accueil de jeunes 14-17 ans	86 543,00 €	60 120,00 €	Non éligible
18.4 NE		Mini Camps 14-17 ans	14 190,00 €	9 631,00 €	Non éligible
Maison de Quartier Planoise		TOTAL	195 963,00 €	120 183,00 €	15 650,47 €
19	Espace associatif et d'Animation des Bains Douches	Accueil de loisirs 6-13 ans*	40 680,00 €	23 920,00 €	18 635,83 €
Espace associatif et d'Animations des Bains Douches		TOTAL	40 680,00 €	23 920,00 €	18 635,83 €
20	Ville de Besançon	Formation BAFA/BAFD	22 200,00 €	22 200,00 €	13 308,90 €
21		Poste de coordination	56 521,00 €	56 521,00 €	31 653,60 €
Ville de Besançon		TOTAL	78 721,00 €	78 721,00 €	44 962,50 €

* Pour mémoire, les actions «Accueil de loisirs 7-12 ans» et «Accueils de loisirs 6-13 ans» portées respectivement par les MQ Grette /0Butte et Bains-Douches ont fait l'objet d'un transfert aux Francas du Doubs dans le cadre de la DSP (cf. délibération du Conseil Municipal du 26/06/2018).

En cas d'accord sur ces propositions, les sommes correspondantes seront sollicitées et encaissées sur les lignes de crédit :

- 74.422/7478 CS 47032 (Montrapon / Fontaine Ecu),
- 74.422/7478 CS 47034 (Planoise),
- 74.422/7478 CS 47033 (Grette / Butte),
- 74.422/7478 CS 007008.47041 (CJI).

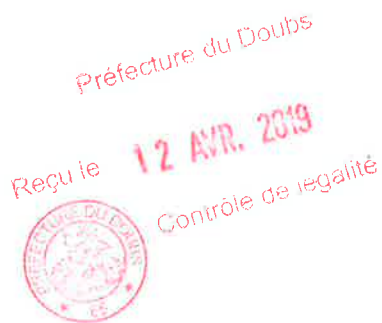
RECAPITULATIF STRUCTURES MUNICIPALES

Structures	Part CAF attendue
Maison de Quartier Grette / Butte	14 134,55 €
Maison de Quartier Montrapon / Fontaine Ecu	20 342,80 €
Maison de Quartier Planoise	15 650,47 €
Espace associatif et d'Animation des Bains Douches	18 635,83 €
Ville de Besançon	44 962,50 €
TOTAL GENERAL	113 726,15 €

Mme ZEHAF (2), M. DAHOUI, M. BIZE, M. CHALNOT, M. VAN HELLE, M. GHEZALI, M. LEUBA, M. OMOURI et M. FAGAUT, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de valider la programmation 2019 du CEJ pour ses Volets Enfance et Jeunesse et les financements correspondants,
- d'approuver le versement d'un acompte de la subvention CEJ 2019 aux 10 associations bénéficiaires, soit :
 - la somme totale de 15 316,87 € au titre du Volet Enfance,
 - la somme totale de 327 625,79 € au titre du Volet Jeunesse,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à solliciter et encaisser les subventions CEJ 2019 attendues de la CAF pour les activités municipales.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danièle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 10